

Examen de la période 2026 des votes par procuration



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Publié le 30 septembre 2026



Table des matières

Introduction.....	3
Notre approche en matière de gérance et de vote par procuration	5
Tendances de la période 2026 des votes par procuration	6
Études de cas des votes par procuration de 2026	8
Trois tendances susceptibles d’influer sur la prochaine période des votes par procuration	15



Introduction

Le vote par procuration est un pilier fondamental de l'approche de Placements Mackenzie en matière d'actionnariat actif. Il s'ajoute aux activités de mobilisation de l'entreprise en communiquant nos attentes en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité, tout en appuyant la prise de décisions de gérance éclairées au nom de notre clientèle. La période 2026 des votes par procuration a démontré l'importance d'une adhésion constante à ces principes alors que les attentes relatives au marché, aux politiques et aux déclarations ont continué d'évoluer. Ce rapport explique comment ces principes ont été appliqués à certains grands thèmes de gérance qui ont influencé la période 2026 des votes par procuration.

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu de l'ampleur et de la portée des activités de vote par procuration de Mackenzie en 2026. Le contexte politique et les études de cas qui suivent replacent ces résultats dans la dynamique générale de la période et montrent comment les événements survenus sur les marchés, la conception des propositions et la situation des sociétés ont dicté nos décisions.

Les votes par procuration de 2026 en bref

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026

LES VOTES PAR PROCURATION DE 2026 À L'ÉCHELLE DE MACKENZIE

Nombre d'assemblées ¹	Pourcentage d'assemblées avec exercice du droit de vote ¹	Nombre de propositions uniques ayant fait l'objet d'un vote	Propositions de la direction ayant fait l'objet d'un vote	Propositions d'actionnaires ayant fait l'objet d'un vote	% de votes avec la direction ²	% de votes conformément à la recommandation du conseiller en matière de vote par procuration ^{2,3}
5 746	100 %	63 478	62 552	926	91,3 %	98,6 %

1 Le pourcentage d'assemblées avec exercice du droit de vote correspond aux assemblées tenues durant la période visée par le rapport, lors desquelles les participants pouvaient voter, et pour lesquelles Mackenzie a reçu des bulletins de vote et avait le pouvoir de voter. Les assemblées avec exercice du droit de vote comprennent celles où Mackenzie a pris une décision de vote enregistrée, y compris « Ne prendre aucune mesure » ou « Ne pas voter » lorsque cela était requis ou approprié en vertu des règles du marché local, des mécanismes de scrutin ou de la structure des propositions, y compris les élections de liste.

2 Les votes avec la direction ou exercés conformément aux recommandations du conseiller en matière de vote par procuration sont calculés en fonction des votes applicables, lorsque la décision de vote enregistrée de Mackenzie peut être comparée à la recommandation correspondante. Le calcul exclut les votes « Ne prendre aucune mesure » et « Ne pas voter » ainsi que les propositions pour lesquelles la direction ou le conseiller en matière de vote par procuration n'a pas fait de recommandation, car ces votes ne fournissent pas de base comparable pour évaluer leur adéquation. Étant donné que certaines directives de vote ne sont pas catégorisées « pour » ou « contre » la recommandation pertinente, les pourcentages indiqués ne devraient pas être utilisés pour calculer par soustraction les données correspondantes contre la direction ou contre la recommandation.

3 La recommandation du conseiller en matière de vote par procuration correspond à la recommandation fondée sur la politique de référence de Glass Lewis.

NOMBRE D'ASSEMBLÉES AVEC EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR RÉGION

Région	Nombre d'assemblées avec exercice du droit de vote
Asie-Pacifique	2 231
Amérique du Nord	1 841
Europe	1 038
Amérique du Sud	441
Afrique	195

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION AYANT FAIT L'OBJET D'UN VOTE, PAR CATÉGORIE

Catégorie des propositions	Nombre de propositions ayant fait l'objet d'un vote	% de votes avec la direction ⁴	% de votes conformément à la politique ⁴
Sujet concernant le conseil d'administration	35 220	93,1 %	98,9 %
Audit/finance	9 702	97,7 %	98,6 %
Rémunération	7 482	89,1 %	98,7 %
Gestion du capital	4 387	88,7 %	99,9 %
Modification des statuts de la société	2 484	90,9 %	99,8 %
Administration de l'assemblée	1 728	84,5 %	98,6 %
Autre	967	59,6 %	87,6 %
Fusions et acquisitions	582	96,9 %	99,4 %

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN VOTE, PAR CATÉGORIE

Catégorie des propositions	Nombre de propositions ayant fait l'objet d'un vote	% de votes avec la direction ^{4,5}	% de votes conformément à la politique ^{4,5}
Prop. act. : Gouvernance	591	51,6 %	96,8 %
Prop. act. : Social	163	74,3 %	96,9 %
Prop. act. : Environnement	119	76,3 %	80,2 %
Prop. act. : Rémunération	46	82,0 %	99,6 %
Prop. act. : Divers	7	99,2 %	99,2 %

4 Les pourcentages des catégories de propositions correspondent au pourcentage de votes dans chaque catégorie que Mackenzie a exercés avec la direction ou conformément à la recommandation de la politique de vote par procuration applicable. La recommandation de la politique de vote par procuration applicable reflète la politique du fonds ou du mandat concerné; pour la plupart des fonds, l'exercice du droit de vote se fonde sur la politique de référence régionale applicable de Glass Lewis, tandis que pour les mandats d'investissement durable, il se fonde sur les lignes directrices thématiques ESG de Glass Lewis. Cette approche du vote au cas par cas reflète le modèle multiboutiques de Mackenzie, selon lequel différents fonds ou mandats peuvent voter différemment sur la même proposition. Le « nombre de propositions ayant fait l'objet d'un vote » reflète le nombre de propositions, tandis que les pourcentages se fondent sur les votes; par conséquent, Mackenzie peut avoir voté sur la même proposition plusieurs fois pour différents fonds ou mandats. Pour les propositions d'actionnaires, voter avec la direction signifie généralement voter conformément à la recommandation de la direction, qui peut être de voter contre la proposition des actionnaires.

5 Les taux de soutien par catégorie comprennent toutes les propositions d'actionnaires ayant le même thème, y compris celles qui ont des objectifs différents. Par conséquent, les pourcentages de soutien doivent être interprétés en tenant compte de la nature des différentes propositions sous-jacentes.

Note sur la méthodologie : Les données sur le vote contenues dans le présent rapport sont calculées sur la base des bulletins de vote et couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026.

Les examens des périodes de votes par procuration précédentes de Mackenzie ont fait état d'un soutien aux propositions des actionnaires pondéré en fonction des actions sur une période de déclaration plus courte. Les données au niveau de la catégorie contenues dans le présent examen ne sont donc pas directement comparables à celles publiées les années précédentes. Ce changement arrime les mesures de vote par procuration du présent examen à celles présentées dans le Rapport sur l'investissement durable de Placements Mackenzie.

Durant la période 2026 des votes par procuration, Mackenzie a exercé son droit de vote lors de 5 746 assemblées, sur 63 478 propositions, pour un total de 482 507 bulletins de vote. Selon le nombre d'assemblées, 68 % ont été tenues à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ce qui dénote la portée mondiale de nos activités de vote et met en lumière l'importance pratique des différentes règles et attentes en matière de déclaration des marchés. Il s'agit de la répartition géographique des activités de vote et non de celle des portefeuilles. Les grandes stratégies mondiales et quantitatives peuvent détenir un grand nombre de petites positions dans de nombreux marchés, ce qui peut augmenter le nombre d'assemblées avec exercice du droit de vote tenues à l'extérieur de l'Amérique du Nord sans que la part de ces régions dans la valeur marchande soit plus élevée. Les pratiques des marchés locaux peuvent également avoir une incidence sur le nombre d'assemblées, car dans certains pays d'Asie-Pacifique et d'Europe, les sociétés peuvent tenir des assemblées d'actionnaires distinctes pour des opérations stratégiques sur le capital, alors que ces questions sont généralement traitées dans un nombre moins élevé d'assemblées en Amérique du Nord. Les questions relatives au conseil d'administration et à la rémunération représentaient environ les deux tiers de toutes les propositions, soulignant le rôle central de la gouvernance et de la responsabilité dans l'exercice du vote par procuration.

Les propositions des actionnaires ont représenté 1,5 % des questions sur lesquelles Mackenzie a voté, soit 926 propositions d'actionnaires ayant fait l'objet d'un vote en 2026, comparativement à 1 095 en 2025. Cette baisse s'inscrit dans la tendance générale du marché, les propositions des actionnaires ayant diminué après avoir atteint des niveaux élevés lors de la période 2024 des votes par procuration. Bien qu'elles soient moins nombreuses que les propositions de la direction, les propositions des actionnaires ont souvent soumis au vote des enjeux nouveaux ou contestés qui ont nécessité une analyse plus pointue des entreprises. L'Amérique du

Nord a représenté 73,7 % des propositions d'actionnaires sur lesquelles Mackenzie a voté, ce qui met en évidence les différences dans l'exercice des droits de proposition d'actionnaires selon les marchés. Aux États-Unis et au Canada, des mécanismes permettent aux actionnaires admissibles de soumettre des propositions qui sont incluses dans les documents de vote par procuration des sociétés. Dans de nombreux autres marchés, les propositions peuvent être assujetties à des seuils de propriété plus élevés, à des règles différentes d'établissement de l'ordre du jour, à des structures de propriété plus concentrées ou à une plus grande dépendance à l'égard des échanges en privé. Ces différences aident à expliquer pourquoi les propositions d'actionnaires sont plus souvent soumises au vote en Amérique du Nord, même si le processus aux États-Unis a été plus contesté en 2026. Les études de cas présentées plus loin dans le rapport s'appuient sur les quatre priorités de Mackenzie en matière de gérance : le climat, la nature, les droits des Autochtones et la réconciliation, et la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA). Ces priorités orientent notre analyse de la mobilisation et des votes sur les risques systémiques et financiers importants qui peuvent miner la résilience à long terme. Elles reflètent également l'interconnexion croissante des risques environnementaux, sociaux et technologiques dans l'ensemble des secteurs. L'étude de cas sur la rémunération apporte une perspective complémentaire sur la gouvernance, en montrant comment la responsabilité peut également être exprimée par des propositions de la direction.

Les résultats dénotent la nature particulière des propositions et des sociétés présentes pendant la période, y compris la conception des propositions, les pratiques existantes des sociétés, la répartition sectorielle et les placements des portefeuilles, ainsi que les règles propres à chaque marché. Dans les parties suivantes, ces résultats sont remis dans le contexte général des votes par procuration à Mackenzie : la façon dont notre modèle multiboutiques, nos recherches approfondies et les commentaires des conseillers en matière de vote par procuration soutiennent nos décisions à grande échelle; l'influence du contexte politique pendant la période; et l'application concrète de ces principes

Notre approche en matière de gérance et de vote par procuration

Mackenzie exerce ses activités en tant que gestionnaire d'actifs multiboutiques, réunissant une gamme de philosophies d'investissement indépendantes sous un cadre de gestion partagé. Les équipes de placement conservent leur pouvoir discrétionnaire à l'égard du vote par procuration, leur permettant de tenir compte de leurs perspectives distinctes sur l'importance, le risque et le contexte de la société. En 2026, les conclusions des équipes des placements fondamentaux ont été différentes pour 1,3 % des votes. Ces différences rares s'expliquent par la façon dont chaque équipe a exercé son jugement en matière de placement et ses connaissances de l'entreprise au sein d'un cadre commun. Chaque équipe exerce ses activités en respectant le même engagement à l'égard de l'obligation fiduciaire, de la transparence et de la propriété responsable.

Par exemple, pour Berkshire Hathaway, les équipes de placement ont tiré des conclusions différentes sur une proposition d'actionnaires qui demandait un rapport sur la surveillance par le conseil d'administration de la gestion du capital humain. Les équipes favorables à la proposition estimaient qu'une surveillance au niveau de la société mère pourrait apporter une plus grande cohérence et une meilleure visibilité pour ce grand conglomerat. Le point de vue opposé était qu'en raison du modèle d'exploitation décentralisé de Berkshire Hathaway, la surveillance du capital humain relevait plutôt des filiales. Les deux conclusions appliquaient le même cadre de gérance, mais accordaient une importance différente à la structure de gouvernance de la société et au niveau auquel la surveillance serait la plus efficace.

La recherche du conseiller en matière de vote par procuration est un facteur important de notre processus, sans dicter le résultat. Les politiques applicables de Glass Lewis reposent généralement sur des normes de gouvernance et des considérations importantes sur plan financier, de sorte qu'elles fournissent souvent une base

de référence utile. En 2026, Mackenzie a voté différemment de la recommandation de Glass Lewis dans 1,2 % des cas. Un très grand nombre de votes porte sur des sujets courants. En général, Mackenzie a voté différemment de la recommandation sur des questions importantes et ponctuelles sur la base de l'historique des échanges avec les entreprises concernées, du contexte du portefeuille, de l'opinion des équipes de placement ou des circonstances récentes des entreprises. Cela a notamment été le cas pour des propositions d'actionnaires de sociétés nord-américaines à grande capitalisation avec lesquelles Mackenzie avait eu des échanges ou des priorités de gérance connexes, ainsi que pour quelques propositions de la direction. Le schéma est visible dans les données de la catégorie ci-dessus. Parmi les catégories de propositions déclarées, les propositions des actionnaires en matière d'environnement sont celles qui correspondent le moins à la recommandation de politique applicable, soit 80,2 %, comparativement à 96,8 % ou plus pour toutes les autres catégories de propositions des actionnaires. Ce sont les propositions où la qualité de la divulgation, la conception de la proposition et la situation de l'entreprise varient le plus, et où notre propre analyse aboutit le plus souvent à une conclusion différente.

Chaque année, nous sélectionnons des sociétés pour lesquelles nous effectuons une recherche approfondie en vue des votes par procuration, en fonction de facteurs tels que leur pondération au sein du portefeuille, le niveau global de participation et la pertinence par rapport aux priorités générales en matière d'engagement. Ainsi, nous pouvons appliquer une analyse plus pointue lorsque les perspectives d'engagement, les circonstances récentes de l'entreprise ou les nouveaux risques à long terme s'avèrent particulièrement pertinents pour la décision de vote. Cela aide également les équipes de placement à évaluer si la recherche externe prend entièrement en compte le modèle d'affaires, les pratiques de gouvernance et le profil de risque important de la société.

En 2026, Mackenzie a sélectionné 200 sociétés pour une recherche approfondie en vue des votes par procuration. Ces sociétés représentaient 57 % des actifs pour lesquels Mackenzie a un droit de vote, comparativement à 47 % en 2025. La part des actifs des clients qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie a aussi augmenté, la sélection continuant de prioriser les placements en fonction de leur pondération, de la participation, de la pertinence à l'égard de l'engagement et de la complexité. Tous les votes admissibles demeurent assujettis au processus général de vote par procuration de Mackenzie; les sociétés sélectionnées sont celles pour lesquelles l'équipe d'intendance effectue des recherches supplémentaires.

En 2025, Mackenzie a décidé de [publier une justification des votes](#) contre les recommandations de la direction. Étant donné que les décisions de vote font l'objet d'une attention accrue et concernent souvent des situations complexes, ces justifications donnent à la clientèle une meilleure idée de la façon dont les risques importants, les priorités de gérance et les résultats des efforts de mobilisation étayent les décisions majeures. Elles peuvent également éclairer le dialogue subséquent avec les entreprises.

Lorsque les activités de mobilisation et de vote se recoupent, les perspectives tirées des échanges avec l'entreprise peuvent orienter certains votes. De même, les résultats des votes peuvent orienter les futurs échanges ou mener à une intensification des efforts. Ce lien contribue à la cohérence des attentes à l'égard de la gouvernance, tout en préservant la responsabilité de l'équipe des placements et leur évaluation de l'entreprise.

Tendances de la période 2026 des votes par procuration

La nécessité d'évaluer chaque entreprise était particulièrement évidente en 2026. Les changements sur le plan des politiques et de la réglementation amorcés pendant la période 2025 des votes par procuration se sont poursuivis, de sorte que plusieurs tendances pluriannuelles ont gagné en importance pour les votes par procuration. Les obligations de déclaration divergentes, l'évolution des mécanismes de proposition aux États-Unis et la surveillance accrue des pratiques de gérance ont toutes contribué à compliquer les votes.

Selon le nombre d'assemblées, la majorité des assemblées avec exercice du droit de vote ont eu lieu à l'extérieur de l'Amérique du Nord. En raison de cette portée mondiale, les règles des marchés et les attentes en matière de déclaration ont constitué une caractéristique concrète de la période plutôt qu'un contexte distinct. En outre, le processus de recherche approfondie en vue des votes par procuration décrit ci-dessus s'est révélé particulièrement pertinent, la situation de l'entreprise, l'historique des échanges avec les entreprises concernées et les perspectives de l'équipe des placements permettant d'orienter certains votes, lorsque la décision devait être plus nuancée. Des propositions similaires peuvent justifier des décisions différentes selon la gouvernance, les déclarations, le contexte opérationnel et le profil de risque d'une société. En 2026, les attentes politiques et les pratiques de déclaration divergente ont accru l'importance d'expliquer clairement cette analyse et de lier les décisions de vote aux considérations de placement à long terme.

La gérance dans un contexte politique plus fragmenté

Le contexte politique a évolué de façon différente au sein des grands marchés en 2026, donnant lieu à des considérations de gérance distinctes selon les territoires.

États-Unis : Le processus de votes par procuration est devenu plus incertain aux États-Unis après la publication du 2025 Staff Legal Bulletin No. 14M de la Securities and Exchange Commission (SEC) et la modification subséquente de la règle 14a-8 sur le processus de non-intervention, de sorte que les propositions des actionnaires sont un mécanisme moins fiable pour communiquer les attentes des investisseurs^{6,7}. Proxy Analytics a recensé 726 propositions d'actionnaires aux États-Unis pendant la période 2026 des votes par procuration, contre 864 en 2025. Bien que le nombre de propositions exclues ait également diminué, passant de 192 à 174, cette baisse a été moins marquée que celle du nombre total de propositions. Par conséquent, les propositions exclues ont légèrement augmenté en pourcentage des propositions soumises, de 22 % à 24 %⁸. Glass Lewis a constaté que, dans l'ensemble, les sociétés n'avaient pas exclu les propositions de manière plus systématique, mais les approches ont considérablement varié d'un émetteur à l'autre⁹. Dans le cas d'Amazon, par exemple, aucune des sept propositions que la société a cherché à faire exclure en 2026 n'a été soumise au vote, alors qu'en 2025, la société avait cherché à en exclure quatre, mais toutes avaient finalement fait l'objet d'un vote après l'examen de la SEC¹⁰. Bien que l'exclusion de propositions puisse être appropriée en vertu de la règle 14a-8, cet exemple montre que le nombre global de propositions exclues ne dit pas tout : la modification du processus de non-intervention peut considérablement réduire l'éventail des sujets sur lesquels les actionnaires d'une entreprise ont la possibilité de se prononcer.

Parallèlement, l'évolution de la politique américaine en général, y compris la surveillance accrue des conseillers en matière de vote par procuration et des pratiques des sociétés liées au climat, au capital humain et à la diversité, a incité certains émetteurs à se montrer plus prudents dans l'information qu'ils communiquent. Cette surveillance a également renforcé l'importance de la recherche complémentaire et du vote actif de Mackenzie, en particulier lorsque les changements dans les déclarations ou le positionnement de la société sont susceptibles de ne pas refléter entièrement les changements apportés à la gestion du risque sous-jacent. Le maintien d'une approche active nous permet d'évaluer ces changements dans leur contexte et de réagir en exerçant notre vote lorsque nous estimons qu'un enjeu est important pour les actionnaires. Dans certains cas, les entreprises ont revu leurs engagements en matière de développement durable, leurs pratiques de communication de l'information ou le langage utilisé pour décrire les risques connexes. Le dialogue direct est demeuré un complément important du vote par procuration, nous aidant à distinguer les changements apportés à la gestion du risque sous-jacent de ceux apportés aux informations communiquées ou au positionnement public.

Canada : L'évolution de la politique américaine a également influencé le contexte des votes par procuration au Canada, en particulier pour les émetteurs canadiens qui sont inscrits à des bourses américaines, qui exercent des activités aux États-Unis ou dont les investisseurs comparent les informations communiquées dans les deux marchés. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont suspendu leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement

climatique et les modifications des obligations d'information sur la diversité existantes afin d'aider les marchés et les émetteurs canadiens à s'adapter à l'évolution de la politique américaine¹¹. Les attentes en matière de gestion des risques liés au climat demeurent néanmoins en place pour les institutions financières sous réglementation fédérale en vertu de la ligne directrice B-15 du BSIF¹².

Europe et marchés mondiaux : Les responsables de la politique ont continué de simplifier les obligations relatives à la publication d'informations et au devoir de vigilance en matière de durabilité, notamment concernant certains aspects du dispositif d'information sur la durabilité mis en place par l'UE¹³. Les cadres de déclarations facultatives sur la durabilité, la nature et l'IA responsable ont également continué d'influencer les attentes des investisseurs. Pour Mackenzie, la divergence réglementaire devient un enjeu concret des votes par procuration : des thèmes similaires peuvent être déclarés, régis et traités de manière différente d'un marché à l'autre.

Bien que les conditions politiques diffèrent selon les marchés, le cadre décisionnel de Mackenzie est demeuré cohérent : cerner les lacunes dans la gouvernance ou l'information, évaluer leur pertinence pour la société et vérifier si la réponse proposée est adaptée. Les études de cas ci-dessous montrent comment ce cadre a été appliqué en pratique à certaines priorités de gérance et décisions de gouvernance de base.

Études de cas des votes par procuration de 2026

Les études de cas suivantes montrent comment le cadre décrit ci-dessus a été appliqué à certaines priorités du programme de gérance global de Mackenzie et utilisé pour prendre des décisions de gouvernance de base. Le climat, la nature, les droits des Autochtones et la réconciliation, et la gouvernance de l'IA représentent les domaines dans lesquels les risques systémiques peuvent miner la résilience à long terme. Le cas portant sur la rémunération montre que l'importance accordée à la responsabilité s'applique aussi à une proposition de la direction, tandis que celui d'EQB Inc. concernant un vote de 2025 est utilisé pour montrer que le dialogue peut se poursuivre après le vote. Ces exemples sont fournis à titre indicatif et ne sont pas représentatifs des taux de soutien à l'échelle de la catégorie.

Climat : de l'ambition à l'exécution

Le climat est demeuré un thème de gérance central en 2026, mais l'ambition a continué de faire place à l'exécution. Compte tenu de l'évolution des attentes réglementaires et de l'incertitude grandissante de la politique climatique dans toutes les régions, les investisseurs ont voulu voir plus loin que les engagements climatiques des entreprises pour comprendre comment elles avaient l'intention de mettre en œuvre leurs stratégies de transition, de répartir leur capital et de surveiller les risques climatiques importants sur le plan financier.

Dans ce contexte, notre analyse visait à établir si une proposition permettrait aux investisseurs de mieux comprendre la gouvernance, l'exécution de la transition, la répartition du capital et la surveillance des risques, tout en préservant une marge de manœuvre appropriée pour le conseil d'administration et la direction. Dans tous les secteurs, l'attention s'est de plus en plus concentrée sur la mise en œuvre et les hypothèses qui sous-tendent les décisions d'affectation du capital.

ÉTUDE DE CAS

NextEra Energy – communication de l'information à la suite d'un important remaniement de la stratégie climatique

NextEra Energy, l'une des plus grandes entreprises nord-américaines de production d'électricité et de services aux collectivités, a reçu une proposition d'actionnaires demandant de l'information supplémentaire pour savoir si – et comment – l'entreprise prévoyait de réduire sa contribution au changement climatique, et d'aligner ses activités et ses investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris, après avoir retiré ses cibles intermédiaires de réduction des émissions et de carboneutralité d'ici 2045¹⁴. Notre évaluation a pris en compte l'évolution du contexte opérationnel de l'entreprise pour évaluer l'importance du retrait d'une stratégie climatique auparavant considérée comme une référence déterminante pour les investisseurs.

Nous avons reconnu que NextEra exerce ses activités dans un contexte qui évolue rapidement. La demande croissante d'électricité, l'expansion des centres de données destinés à l'IA, l'abordabilité pour les consommateurs et un contexte politique moins certain quant à la communication d'informations sur le climat et les investissements dans l'énergie propre influencent sont autant de facteurs qui ont une incidence sur les décisions de répartition du capital à long terme. Toutefois, après que la société a retiré ses cibles intermédiaires de réduction des émissions et de carboneutralité, nous avons estimé que l'information communiquée était insuffisante pour permettre aux investisseurs d'évaluer sa trajectoire en matière d'émissions, ses décisions de répartition du capital ou sa stratégie climatique dans son ensemble¹⁵.

La demande visait à clarifier les conséquences du remaniement de la stratégie et non le rétablissement des anciennes cibles. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une demande raisonnable pour obtenir des renseignements utiles à la prise de décision et nous avons soutenu la proposition.

La proposition a reçu le soutien de 34,6 % des actionnaires en 2026¹⁶.

Point à retenir sur la gérance

Lorsque les entreprises apportent des changements importants à leur stratégie climatique, nous nous attendons à ce que leur conseil d'administration explique la nature et les raisons des changements, et à ce qu'il précise comment la gouvernance, la répartition du capital et la surveillance des risques seront ajustées.

Nature : le risque opérationnel passe à l'avant-scène

L'importance accordée à l'exécution s'applique de la même manière aux propositions concernant la nature. Bien qu'elles aient été moins nombreuses que les propositions sur le climat en 2026, elles ont souvent porté sur les risques opérationnels pour les sociétés ayant une forte dépendance au sol, à l'eau, aux produits de base, à l'emballage et aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Alors que les attentes en matière de déclaration sur la nature ont continué d'évoluer, nous nous sommes demandé si les sociétés pouvaient démontrer une gouvernance efficace de leurs dépendances aux ressources, de leur exposition à la réglementation et de leur résilience opérationnelle. Les cadres de déclarations facultatives comme celui de la Taskforce on Nature-related

Financial Disclosures (TNFD) ont continué d'influencer les attentes des investisseurs, mais la question centrale est demeurée la même : les déclarations actuelles fournissent-elles suffisamment de renseignements pour comprendre comment ces risques sont gérés?

Pour les propositions concernant la nature, notre analyse a cherché à évaluer si les déclarations permettaient aux investisseurs de comprendre les dépendances aux ressources, l'exposition à la réglementation et la résilience opérationnelle.

ÉTUDE DE CAS

Dollarama – réduction des déchets et gérance des produits

Dollarama a reçu une proposition d'actionnaires lui demandant de se doter d'une politique officielle de réduction des déchets soutenue par des objectifs mesurables et un plan d'action. La proposition visait des enjeux de gouvernance et de transparence plutôt que des objectifs précis de recyclage, laissant ainsi à Dollarama le choix pour la mise en œuvre¹⁷. Notre évaluation a pris en compte le modèle d'affaires axé sur l'abordabilité et les contraintes opérationnelles de Dollarama d'une part, ainsi que les exigences réglementaires croissantes avec lesquelles la société doit composer et les lacunes de l'information publiée sur la gestion des déchets d'autre part.

Les emballages et les déchets sont un enjeu qui prend de l'importance dans le modèle de vente au détail à volume élevé de Dollarama à mesure que cette responsabilité incombe de plus en plus aux producteurs et que les coûts de conformité augmentent. Bien que la société ait fait état de progrès majeurs, notamment en augmentant le réacheminement des déchets et en multipliant les initiatives de gérance, ses déclarations fournissent peu d'information sur la composition des déchets, les déchets des produits, les stocks invendus et la planification de la réduction des déchets à long terme¹⁸.

Nous avons reconnu qu'en raison du modèle d'affaires de Dollarama axé sur la valeur, une attention particulière doit être portée à l'abordabilité et à la commodité opérationnelle. Toutefois, des déclarations plus précises donneraient aux investisseurs une meilleure idée de la façon dont la direction compte gérer les risques liés aux déchets, puisque la réglementation et les conditions opérationnelles continuent d'évoluer. Nous avons donc considéré la proposition comme une demande raisonnable d'amélioration de la gouvernance et des déclarations, et nous l'avons appuyée.

La proposition a reçu le soutien de 21,6 % des actionnaires en 2026¹⁹.

Point à retenir sur la gérance

Nous nous attendons à ce que les sociétés qui utilisent beaucoup d'emballages, génèrent beaucoup de déchets ou sont assujetties à une réglementation stricte sur la gérance des produits publient des déclarations sur la manière dont ces risques sont régis, mesurés et gérés au fil du temps.

Droits des Autochtones et réconciliation : la gérance après le vote

Les droits des Autochtones et la réconciliation sont demeurés au centre de nos priorités en matière de gérance en 2026, en particulier au Canada, où de nombreuses entreprises exercent leurs activités dans des secteurs qui dépendent de relations à long terme avec les titulaires de droits et les collectivités autochtones. Pour les entreprises des secteurs des ressources naturelles, des infrastructures, du transport et des services financiers, une gouvernance efficace de ces relations peut avoir une incidence sur la mise en valeur de projets, la résilience opérationnelle, l'accès au capital, la stratégie de main-d'œuvre et la création de valeur à long terme.

Pour Mackenzie, la principale question de gérance est de savoir si la gouvernance et les déclarations permettent aux investisseurs de comprendre comment les entreprises entretiennent des relations avec les titulaires de droits et les collectivités autochtones, et en font le suivi. Bien que relativement peu de propositions d'actionnaires aient porté sur les droits des Autochtones en 2026, l'exemple suivant, qui concerne EQB Inc., la société mère de la Banque Équitable, montre que les propositions d'actionnaires et les échanges subséquents entre ceux qui soumettent ces propositions et les entreprises peuvent contribuer à renforcer la gouvernance et améliorer les déclarations à long terme.

ÉTUDE DE CAS

Un an plus tard : EQB – information sur la réconciliation avec les peuples autochtones

Cet article porte sur un vote de 2025. Dans notre Examen de la période 2025 des votes par procuration, nous avons indiqué que nous avons appuyé une proposition d'actionnaires de EQB, qui demandait une amélioration des informations communiquées sur l'inclusion économique des Autochtones et la réconciliation. La proposition demandait une plus grande transparence à propos des relations avec les communautés autochtones, le perfectionnement de la main-d'œuvre, la formation des employés, l'approvisionnement auprès d'entreprises appartenant à des Autochtones ainsi que l'alignement sur des normes élaborées sous l'impulsion des peuples autochtones²⁰. Mackenzie a soutenu la proposition, estimant qu'une meilleure information permettrait aux investisseurs d'évaluer la manière dont les relations avec les Autochtones étaient intégrées à la gouvernance, au perfectionnement de la main-d'œuvre, aux partenariats avec les communautés et à la participation économique à long terme.

Avant l'assemblée annuelle, EQB s'est engagée à améliorer ses déclarations sur la réconciliation, notamment en envisageant d'obtenir l'Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA) et en publiant un plan d'action pour la réconciliation. Au vu de ces engagements, les actionnaires à l'origine de la proposition l'ont retirée avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que le vote des actionnaires n'a pas eu lieu.

Le Rapport sur la responsabilité 2025 et la circulaire de sollicitation de procurations 2026 que EQB a publiés par la suite montrent plusieurs améliorations notables. La banque a étoffé ses déclarations sur la réconciliation avec les Autochtones, renforcé la surveillance par le conseil d'administration des questions touchant les facteurs ESG et la réconciliation, amélioré les rapports sur le recrutement des Autochtones, le perfectionnement du personnel et les partenariats communautaires, en plus d'accroître la transparence en ce qui concerne l'approvisionnement auprès d'entreprises détenues par des Autochtones et la

participation économique des Autochtones^{21,22}. Ensemble, ces améliorations offrent aux investisseurs une base plus solide pour évaluer la gouvernance de la société et son approche à long terme des relations avec les Autochtones.

Certains engagements sont en cours de réalisation. L'intention de EQB d'obtenir l'attestation APRA et la publication d'un plan d'action pour la réconciliation demeure des points pertinents pour poursuivre les efforts de mobilisation et de suivi. Lorsque les progrès demeurent limités, Mackenzie peut accroître ses efforts au moyen d'échanges supplémentaires ou des votes par procuration, selon l'importance de l'enjeu et la réponse de la société.

Cet exemple montre que la gérance ne se limite pas au résultat d'un seul vote des actionnaires. Les propositions, la mobilisation et le dialogue continu d'actionnaires avec l'entreprise peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps, ce qui contribue à l'amélioration de la gouvernance et des déclarations.

Point à retenir sur la gérance

Nous nous attendons à ce que les sociétés qui tiennent compte des droits des Autochtones et qui entretiennent des relations avec les Autochtones fournissent de l'information claire sur la surveillance exercée par le conseil d'administration, les activités de mobilisation, les progrès mesurables et la mise en œuvre des engagements liés à la réconciliation.

Gouvernance de l'IA : une gouvernance qui suit le rythme de l'innovation

La gouvernance de l'IA a présenté un défi de gérance différent, mais connexe, en 2026, étant donné que l'IA s'est davantage intégrée aux produits, aux processus d'affaires et à la prise de décisions. Alors que les cadres de gouvernance, la réglementation et les pratiques du secteur ont continué d'évoluer, les investisseurs se sont de plus en plus demandé si les conseils d'administration restaient au fait des risques juridiques, opérationnels et sociétaux associés au déploiement de l'IA.

Pour Mackenzie, les propositions concernant l'IA ont été les plus convaincantes, car elles ont amélioré la compréhension qu'ont les investisseurs de la gouvernance, de la surveillance et de la gestion des risques au lieu de prescrire des stratégies pour la technologie ou les affaires. Comme l'IA devient de plus en plus intégrée aux produits et services, nous croyons que les conseils d'administration devraient montrer que les cadres de gouvernance évoluent de concert avec les risques juridiques, réglementaires et opérationnels.

ÉTUDE DE CAS

Thomson Reuters – produits optimisés par l'IA et surveillance des risques pour les droits de la personne

Thomson Reuters a reçu une proposition d'actionnaires demandant une évaluation indépendante des répercussions négatives sur les droits de la personne que les produits de la société pourraient avoir lorsqu'ils sont utilisés par des services de police, y compris lorsque ces produits peuvent être utilisés avec des outils d'analyse utilisant l'IA ou d'autres technologies de surveillance²³.

Notre évaluation visait à déterminer si les processus de gouvernance existants de Thomson Reuters fournissaient une assurance suffisante pour les cas d'utilisation à risque élevé, en particulier lorsque des produits optimisés par l'IA peuvent être utilisés par des tiers dans des contextes sensibles. L'entreprise a mis en place des mesures de gouvernance solides, notamment l'adoption de principes en matière d'IA responsable, des mesures de surveillance par le conseil d'administration et des évaluations périodiques des droits de la personne²³. Nous avons toutefois conclu que les investisseurs pouvaient raisonnablement demander une vérification indépendante supplémentaire de ces mécanismes de contrôle, étant donné que les produits utilisant l'IA deviennent de plus en plus interconnectés et répandus.

Nous avons jugé la proposition ciblée et raisonnable. Elle cherchait à obtenir plus de transparence sur les utilisations à risque élevé sans restreindre les activités de la société ni exiger la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels. Pour ces raisons, Mackenzie a soutenu la proposition.

La proposition a obtenu 3,7 % d'appui, selon les résultats publiés²³. La structure de société contrôlée de Thomson Reuters a eu une incidence importante sur le résultat : Woodbridge détenait environ 71 % des actions en circulation et avait indiqué son intention de voter contre la proposition²⁴.

Point à retenir sur la gérance

Nous nous attendons à ce que les sociétés qui déploient des produits utilisant l'IA dans des contextes sensibles démontrent clairement l'exercice d'une surveillance par le conseil d'administration, des structures de responsabilisation et des contrôles des risques proportionnels aux risques juridiques, opérationnels et sociétaux.

Rémunération : harmoniser la paie avec la responsabilité

La rémunération est un outil de gouvernance important pour attirer et fidéliser les dirigeants, renforcer la stratégie et aligner les intérêts de la direction sur le rendement à long terme de la société. Pour Mackenzie, les votes sur la rémunération servent non seulement à évaluer les niveaux de rémunération, mais aussi à établir si la structure renforce la responsabilité pour obtenir les résultats les plus pertinents pour l'entreprise, y compris en ce qui concerne les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance importants qui ont une incidence sur le rendement.

Cela a été particulièrement important dans les secteurs réglementés, où l'on s'attend à ce que la rémunération des dirigeants reflète non seulement les résultats financiers, mais aussi les résultats pour la clientèle, les

attentes réglementaires et le rendement opérationnel. Dans ces cas, notre analyse visait à évaluer si les conseils d'administration maintenaient un lien crédible entre la rémunération des dirigeants et les résultats qui contribuent à la création de valeur à long terme.

ÉTUDE DE CAS

United Utilities Group PLC – lier la paie et la responsabilité

United Utilities Group PLC est une société de services publics d'eau et d'eaux usées qui compte des clients partout au Royaume-Uni. Avant l'assemblée générale annuelle de 2026, le conseil d'administration a proposé de modifier la politique de rémunération en introduisant une nouvelle allocation AMP8, à savoir un paiement fixe en actions de 435 000 £ par an pour le chef de la direction et de 280 000 £ pour le chef des services financiers, sans condition liée au rendement, et ce, jusqu'en mars 2030²⁵. L'équipe des actions internationales Mackenzie a évalué la modification par rapport à la règle récemment renforcée de la Water Services Regulation Authority (Ofwat) sur la rémunération liée aux résultats, qui bloque la composante variable de la rémunération des membres de la haute direction des sociétés qui ne respectent pas les normes en matière de pollution, de performance environnementale, de résilience financière ou de conduite²⁶.

Comme l'allocation est une composante de la rémunération fixe et non variable, elle n'est pas visée par la règle de l'Ofwat ni par les dispositions de malus et de récupération que le conseil a élargies ailleurs dans la même politique. Lorsqu'une personne quitte ses fonctions, les actions déjà reçues seraient conservées, sans mécanisme de récupération²⁶. Le conseil d'administration a justifié la modification en évoquant le risque de perdre des membres de la haute direction dans un secteur où la concurrence pour les dirigeants compétents est féroce et a souligné des circonstances atténuantes : la rémunération en actions est assujettie à une période de détention de deux ans et s'accompagne d'une réduction des montants maximums des primes et des intéressements à long terme²⁵.

Nous n'avons pas jugé ces mesures d'atténuation suffisantes pour répondre à la question de gouvernance de base. Les pressions pour retenir le personnel expliquent pourquoi un versement a été effectué, mais pas pourquoi il n'est pas lié au rendement alors que des structures préservant le lien avec le rendement étaient possibles et avaient été envisagées par le conseil. L'allocation détourne une part importante de la rémunération des conditions de rendement, isolant cette somme du régime de responsabilisation que les réformes sectorielles visent à renforcer.

Par conséquent, l'équipe est d'avis que la modification amenuise les conséquences financières d'une défaillance environnementale pour les dirigeants au moment précis où la réforme réglementaire cherche à les renforcer. L'équipe a donc voté contre le vote consultatif sur la rémunération lors de l'assemblée de United Utilities PLC. La proposition a été approuvée, mais 24,2 % des voix s'y sont opposées, indiquant que beaucoup d'actionnaires ne sont pas à l'aise avec la structure²⁷.

Point à retenir sur la gérance

Nous nous attendons à ce que les structures de rémunération des membres de la haute direction, en particulier dans les secteurs réglementés, préservent un lien crédible entre la rémunération et le rendement, et prévoient des conséquences appropriées lorsque les résultats concernant l'environnement, la clientèle ou la réglementation sont inférieurs aux objectifs.

Trois tendances susceptibles d'influer sur la prochaine période des votes par procuration

La période 2026 laisse entrevoir trois tendances susceptibles d'influer sur les prochaines périodes de votes par procuration et l'évolution continue du programme de vote par procuration de Mackenzie. À mesure que les mécanismes de proposition, les attentes en matière de déclarations et la surveillance politique évoluent, nous continuons de mettre l'accent sur la qualité de la gouvernance, de l'information et de la responsabilité de chaque société.

1. **La publication d'informations utiles à la prise de décision demeurera essentielle, même si la réglementation diverge.**

Les entreprises devront probablement répondre à des attentes en matière de déclarations différentes selon les marchés. Pour Mackenzie, cela renforce l'importance d'évaluer la qualité des déclarations au lieu de se fier uniquement à leur conformité réglementaire. Les cas présentés dans cet examen montrent pourquoi : lorsque la stratégie, les activités ou la gouvernance changent, les investisseurs ont besoin de suffisamment d'information pour évaluer l'exécution, la surveillance des risques et la répartition du capital. Notre recherche centralisée en vue des votes par procuration aide à établir les cas dans lesquels des déclarations plus précises amélioreraient cette évaluation.

2. **Les thèmes de gérance deviendront plus interreliés.**

Les infrastructures de l'IA soulèvent de nouvelles questions sur la demande d'électricité, les émissions et la consommation d'eau. Les projets énergétiques et miniers peuvent comporter des enjeux liés aux droits des Autochtones, à la biodiversité et à la délivrance de permis. Les institutions financières peuvent être concernées par tous ces enjeux, par l'intermédiaire du financement et de la gestion du risque. Pour Mackenzie, ces liens sont au cœur de notre programme de gérance thématique, qui vise à évaluer les risques systémiques dans l'ensemble des secteurs. Le dialogue et le vote par procuration offrent des moyens complémentaires d'évaluer comment les conseils d'administration équilibrent la gouvernance, la répartition du capital et les risques opérationnels qui recoupent tous les thèmes.

3. **L'analyse de chaque émetteur deviendra un facteur de différenciation encore plus important.**

Comme l'attention portée aux aspects politiques et juridiques de la durabilité ne cesse de grandir, les investisseurs devront de plus en plus démontrer que leurs décisions de vote se fondent sur l'importance

financière propre à l'émetteur plutôt que sur des préférences thématiques générales. À Mackenzie, notre structure multiboutiques, l'autonomie de l'équipe des placements et les recherches de l'équipe d'intendance sont conçues pour appuyer des décisions de vote transparentes, fondées sur des données probantes et ancrées dans le contexte propre à l'émetteur.

Dans l'ensemble, la période 2026 a mis en évidence l'importance de combiner une exécution constante avec des recherches ciblées, le jugement de l'équipe des placements et des communications transparentes. À mesure que les mécanismes de proposition, la réglementation et l'attention du public évoluent, la grande question de gérance demeure simple : le conseil d'administration fournit-il la gouvernance, l'information et la responsabilité nécessaires pour surveiller les enjeux les plus pertinents pour le rendement à long terme?

Cette question continuera d'orienter les votes et les activités de mobilisation que Mackenzie effectue au nom de la clientèle.

Sources

6. <https://www.sec.gov/about/shareholder-proposals-staff-legal-bulletin-no-14m-cf>
7. <https://www.sec.gov/rules-regulations/shareholder-proposals>
8. <https://www.kirkland.com/-/media/content/bring-down/kirkland3/07-21-26/proxjul26-%281%29.pdf>
9. <https://www.glasslewis.com/article/tracking-shareholder-proposals-and-company-exclusions-post-season-observations>
10. <https://www.glasslewis.com/article/a-look-at-2026-big-tech-shareholder-proposals>
11. <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/nouvelles/les-acvm-font-le-point-sur-leur-approche-relative-aux-projets-concernant-linformation-fournie-sur-le-changement-climatique-et-la-diversite/>
12. <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/gestion-risques-climatiques>
13. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2026/02/24/council-signs-off-simplification-of-sustainability-reporting-and-due-diligence-requirements-to-boost-eu-competitiveness/>
14. https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/753308/000110465926038551/tm261592-1_def14a.htm
15. [https://www.investor.nexteraenergy.com/~/_media/Files/N/NEE-IR/Sustainability/2025/Environmental Stewardship.pdf](https://www.investor.nexteraenergy.com/~/_media/Files/N/NEE-IR/Sustainability/2025/Environmental%20Stewardship.pdf)
16. <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/753308/000075330826000041/nee-20260521.htm>
17. <https://www.dollarama.com/en-CA/corp/wp-content/uploads/2026/05/DOL-2026-Management-Proxy-Circular-FR.pdf>
18. https://www.dollarama.com/en-CA/corp/wp-content/uploads/2026/06/DOL_ESG2026_FR.pdf
19. https://collaborate.unpri.org/group/40671/stream?utm_source=chatgpt.com
20. https://filecache.investorroom.com/mr5ircnw_eqbank2/1375/EQB Inc. - MIC - February 18%2C 2025 vF.pdf
21. https://eqb.investorroom.com/image/2025_EQB_Responsibility_Report.pdf
22. https://eqb.investorroom.com/image/EQB-Inc_2026_MIC_February_25_2026.pdf
23. <https://ir.thomsonreuters.com/static-files/81581472-4e50-4429-995d-8475f1705792>
24. <https://ir.thomsonreuters.com/static-files/d347f0e8-ac45-4955-9efb-72d5572da769>
25. <https://unitedutilities.annualreport2026.com/media/pzphacs2/annual-reporton-remuneration-2026-v2.pdf>
26. <https://www.ofwat.gov.uk/wp-content/uploads/2025/03/prp-decision-june-25.pdf>
27. <https://www.unitedutilities.com/globalassets/documents/corporate-documents/17-july-2026-agm-poll-result-final.pdf>

Le présent document contient des déclarations qui peuvent être considérées comme des renseignements prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent nullement une garantie de rendement ou d'événement futur et sont soumis à des risques et incertitudes. Ne vous fiez pas indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, toute déclaration à l'égard de sociétés ne constitue pas une promotion ou une recommandation d'achat ou de vente d'un titre quelconque. Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.